



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Mission de coordination de
l'architecture et du patrimoine
MICAP

Orléans, le

Affaire suivie par : Dominique Masson
Conseillère pour les jardins
Téléphone : 02.38.78.85.82
dominique-agnes.masson@culture.gouv.fr

Monsieur Pascal Dugué
Maire de Chédigny
37310 Chédigny

Monsieur le Maire,

Votre commune s'est portée candidate au renouvellement du label "Jardin remarquable" pour l'ensemble du village de Chédigny.

La Commission régionale des jardins remarquables, en sa séance du 21 novembre 2018, a examiné cette candidature et a donné un AVIS FAVORABLE au renouvellement de ce label.

La Commission régionale vous adresse ses félicitations. Ont été particulièrement appréciés :

- la création du nouveau jardin du presbytère, en recourant à des professionnels,
- la qualité des abords par le soin porté aux entrées du village,
- le souci de faire de l'embellissement du village par le végétal un enjeu sociétal,
- les actions culturelles fédératrices (« Festival des roses », "De bouche et d'oreilles"),

Vous trouverez ci-joint la décision préfectorale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région Centre-Val de Loire,
Et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles,

Fabrice MORIO

DÉCISION PRÉFECTORALE

portant renouvellement de l'attribution du label «Jardin Remarquable»
au Village-jardin de Chédigny (Indre-et-Loire)

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre national du Mérite

Vu la circulaire du 17 février 2004 du ministre de la culture et de la communication, créant le label « Jardin Remarquable »,

Vu la circulaire du 11 avril 2005 du ministre de la culture et de la communication, attribuant au préfet de région la décision attributive du label,

Vu la demande de renouvellement de l'attribution du label « Jardin Remarquable » présenté par le Centre des monuments nationaux et notamment l'engagement d'ouverture au public signé par le propriétaire du jardin en date du 15 octobre 2018,

Le groupe de travail sur les jardins remarquables de la région Centre Val de Loire, entendu en sa séance du 21 novembre 2018,

Considérant que le Village-jardin de Chédigny, dans le département d'Indre-et-Loire présente pour le public un intérêt suffisant justifiant le renouvellement de l'attribution du label "Jardin Remarquable",

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

D É C I D E

ARTICLE 1er - Le label « Jardin Remarquable » est attribué, pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision, au Village-jardin de Chédigny, dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 2 – Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orléans, le **06 DEC. 2018**

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire



Jean-Marc FALCONE